

Nos anciens religieux, tant noirs que blancs, appréciaient sûrement l'instruction. Ils durent avoir leur bibliothèque, leurs érudits, leurs enlumineurs. Des œuvres de ceux-ci hélas, rien n'a subsisté à ma connaissance.

On aurait aimé établir si ce fut sous l'égide des Prémontrés ou du temps de LL.EE. qu'apparut au Lieu la première école publique. La destruction par les flammes des archives locales en 1691 a rendu vaine toute tentative de résoudre cette question, qui pourrait peut-être s'élucider aux archives de Berne, si la Souverain octroya, en son temps, un subside en faveur de la création d'une école au village du Lieu.

On peut simplement avancer que l'école du Lieu précéda de nombre d'années celle du Cherit ouverte au Sentier en 1646, l'année même de la sécession.

L'apparition de hameaux en dehors des chefs-lieux des 3 communes combières imposa bientôt l'ouverture de nouvelles classes.

La commune du Lieu jouissait d'importants communs. Elle en fit bénéficier les écoles foraines. Le 14 janvier 1695 le conseil confirma aux hameaux de Combenoire et de Fontaine aux Allemands et autres écarts de cette région, la concession de deux pièces de terre pour le soulagement de leur école commune. Il s'agissait d'une pose et demie.

Les hameaux des Charbonnières et du Séchey avaient été l'objet de libéralités semblables à une date inconnue. Un acte en due forme fut dressé par le notaire Joseph Nicoulaz en 1689 déjà en faveur des hameaux du midi et de l'ouest.

Nous ignorons si la communauté de l'Abbaye elle aussi riche en communaux procéda de même à l'égard des hameaux des Brioux et du Pont.

Le Cherit pauvre en biens-fonds, ne put suivre les traces du Lieu par une concession de terrain en faveur du corps enseignant. La situation de son, puis de ses régents, demeura longtemps précaire.

Le recueil historique du juge Nicole rapporte que selon la tradition les habitants du Cherit étaient pour lors à peu près sauvages, si rustres et si grossiers qu'ils ne se servaient pas même de cuillère pour manger leur soupe, se contentant de prendre le pain avec les doigts dans leurs écuelles et de boire le bouillon. A la réserve de quelques-uns, ils étaient plongés dans une profonde ignorance (p.380). Selon le même historien (p. 384), certaine femme dite la Moinette, fille du moine prosélyte Jaques Bocci, aurait enseigné à lire vers 1686 à quelques jeunes gens de chez nous. L'enseignement se donnait en plein air, devant une maison. Un morceau de pain tenait lieu de paiement. Il convient de redresser ces allégations, car une école (on l'avu plus haut) exista au Sentier dès 1646. Si Moinette il y eut, cette dame dut

En 1650 le ministre d'eschole du Sentier toucha en deux fois 112 florins sans que la raison apparaisse.

On comptait trois régents au Chenit en 1709, savoir au Sentier, au Bas-du-Chenit (le Brussus n'avait pas encore de classe) et à l'Orient. Chacun d'eux touchait 20 florins de la caisse communale.

Le premier, égrège David Meylan, exerçait conjointement la régence et le notariat. Le second, le juge Daniel Nicole eut pour fils l'historien Jaques-David souvent mis à contribution au cours de cette étude.

Une pension en graine, prise sur le dîme et les contributions, au montant inconnu, des pères des écoliers venaient compléter cette paie dérisoire.

Le salaire ne tarda guère à être doublé (1715) sous forme d'indemnité de logement, sauf pourtant au Sentier où le futur hôtel de ville servait de maison d'école.

Il y avait obligation, pour les trois régents du Chenit, à assister au culte. Un banc leur était réservé.

Une supplication en faveur des écoles, dûment approuvée et scellée par le bailli May, partit pour Berne en 1735. L'affaire demeura 3 ans en suspens. En 1738 enfin, LEE accorderent gracieusement la belle somme de 1500 florins aux écoles du Chenit. Grand événement pour nos 5 régents! (le Solliat avait le sien dès 1722, la Combe du Moussillon à partir de 1737). Désormais les régents du Bas-du-Chenit, de l'Orient et de la Combe touchèrent 272 florins 6 sols, dont 22 florins 6 sols comme indemnité de logement. Le régent du Sentier toucha 250 florins. Celui du Solliat, le moins bien partagé de tous, 161 florins seulement.

Le bailli n'eut pas à regretter son intervention en faveur des régents nécessiteux. Les gouverneurs du Chenit, pour ne pas demeurer en reste, s'empressèrent de lui remettre un louis d'or de gratification (39 florins) pour services rendus.

La bourse communale, souvent aux abois, payait par trop irrégulièrement les régents. Il fut stipulé en 1756 que l'année scolaire se terminerait désormais à la St Michel (29 septembre). Les salariés devaient sans faute être soldés à cette date.

L'année suivante (1757) vit arrondir la paie des régents. Ceux de l'Orient et du Bas-du-Chenit palpèrent 300 florins dont 50 pour le logement à fournir par le titulaire. Ceux du Sentier et des Piquet (anciennement la Combe) 250 florins. Celui de l'Orient 200 florins tout compris.

Tôt après (1758), la commune accorda une subvention aux hameaux de l'Orient et du Bas-du-Chenit, en vue de pouvoir eux-mêmes au logement de leur école. Un certain capital fut en outre remis au hameau des Piquet en vue de l'acquisition d'un bâtiment adhoc.

A cette époque (1820), il y avait obligation pour les régents de donner la pension aux enfants abandonnés, tout en les instruisant, à raison de 15 francs pour trois mois et demi. En 1826 l'on procéda au partage et au plafonnage de la cave du nouveau collège du Sentier aux fins d'y installer les écoliers pauvres.

Malgré les mesures prises déjà du temps de LL.EE. pour obliger les parents à instruire leurs enfants, les illettrés ne manquaient pas. Les verbaux du Lieu signalent ici et là que tel individu appelé à apposer sa signature à un contrat, dut se contenter d'initiales gauchement formées ou de tracer son signe de famille.

Les époques troublées de la révolution et de l'Empire, suivies de la disette de 1816-1817, provoquèrent une recrudescence de l'ignorance et de la mendicité. Certains parents besogneux se virent hors d'état de vêtir décentement leur progéniture et de payer un écolage quelconque. Il s'agissait parfois d'enfants très doués. Devenu grand, l'un d'eux, chargé de famille, avait aimé acquérir un peu d'instruction. Son rêve se réalisa sur le tard. A l'âge de 70 ans, le brave homme, mon grand-père, apprit à lire et devora toute une série d'ouvrages. Au moment de sa mort il était en train de s'assimiler les Mémoires sur la Campagne de Crimée du colonel Bégou.

Traiter ici, si le fait n'a pas été signalé ailleurs, des petits bergers en Bourgogne. L'autorité scolaire à fait disparaître cette mode à une époque récente. Les pauvres gosses à leur retour s'entendaient crier par leurs camarades

Chien de Bourgogne, mange charogne. raffoier (éjecteur)
de blēsō (pans sours)

Tsé dē Bōgō
Mo d/2 tsārōn
Rāf blēsō

Encore quelques indications prises ici et là. En 1813 la commune acqué- 169
rait un bâtiment pour y loger l'école et le régent du Brassus; prix 40 louis.

Les bâtiments scolaires du Sentier et du Brassus ne donnaient pas satis-
faction, aussi décision fut-elle prise de construire deux collèges d'après
le même plan de David Nicole. On inaugura ces édifices, devenus aujourd'hui
ceux que l'on dénomme Vieux collèges, en octobre 1824.

Le collège du Brassus se vit bientôt flanqué d'une tour destinée à
renfermer une cloche de fer de 6 quintaux cédée pour 30 ans par un certain
ministre Meylan. La tour devenue branlante fut démolie en 1851. La cloche
fut naturellement restituée aux hoirs du ministre prêteur.

La classe de l'Orient, logée des années durant à l'hôpital puis dans
une maison particulière (chez Trompette) finit elle aussi par obtenir sa-
tisfaction. L'Etat de Vaud accorda un subside de 1900 francs (1846). Les au-
torités procédèrent à la reconnaissance du collège le 23 août 1847.

Un projet de centralisation des classes dans les 2 centres principaux
échoua en 1847. Le hameau du Solliât, du Campe, dont la durée de l'école fut
éphémère vu la proximité du Brassus et les Piquet, dont certains membres
de la commission des écoles prévoyaient la suppression, protestèrent avec
véhémence. Les protestataires obtinrent gain de cause.

Classe primaire supérieure

La profession de régent, misérablement rétribuée, n'avait guère d'at-
traits. Il fallait vraiment ne plus savoir à quel saint se vouer pour manier
la férule. Pas question de retraite, aussi nombre de pédants comptaient-ils
sur leurs vieux jours parmi les assistés. Les horlogers les regardai-ent
de haut, eux qui gagnaient le double ou le triple.

A la longue la situation du personnel enseignant s'améliora. Pourtant
vers 1890, l'instituteur ne touchait encore que 1600 francs en sus de son
logement. Bien me souvient de certaine institutrice qui débuta avec 90
francs par mois. La pauvrete renonça longtemps à s'acheter une ramassoire.
Un morceau de carton lui en tenait lieu.

L'infériorité financière dans laquelle se trouvaient nos régents, en
comparaison des horlogers ou des pierristes, explique le peu de cas qu'on
en fit longtemps. Jamais l'instituteur ne jouit chez nous du prestige
qu'il exerce à la plaine. Là-bas le régent compte au nombre des personnalités
trônant tout proche du ministre et du syndic. Le paysan fait-il boucherie,
une belle bande de saucisse à rôtir ou au foie sera destinée à "Monsieur le
Régent". Rien de pareil à la Vallée où l'instituteur est considéré comme un
égal, tout au plus.

Comment se montrer exigeant quant aux connaissances des régents d'au-
trefois alors qu'on les rétribuait si mal? Self made man, ils n'avaient pas

fait d'études. Pourvu qu'ils s'entendissent à enseigner à lire et à écrire, c'est tout ce qu'on pouvait exiger. S'ils excellaient en outre à tailler les plumes d'oie, c'était un très bon point en leur faveur. Un peu de musique en outre, leur permettant de conduire le chant à l'église, ne manquait jamais d'être apprécié.

La création d'une école normale cantonale en 183 ? vint mettre fin à ce lamentable état de choses. On exigea désormais un brevet.

L'année suivante (1848), le seul hameau de quelque importance qui n'eût pas encore son école, Derrière-la-Côte, obtint satisfaction. L'unique candidat présenté, un nommé Raymond, se refusant à se laisser examiner sur la musique, préférence fut donnée à une institutrice, demoiselle Louise Golay, de Constant (délibérations de la municipalité du Chenit, p. 143 et 317).

Second projet de centralisation scolaire en 1854. Il concernait uniquement les écoles de la paroisse du Brassus. La municipalité prévoyait la construction d'un bâtiment neuf pour les deux classes supérieures. Nouvel échec.

A la même date on envisagea de doubler dans l'ensemble de la commune le montant de l'écolage. De fr. 1.50 il devait être porté à 3 frs nouveaux. La mesure projetée souleva une levée de boucliers. Le projet dut être abandonné (délibérations de la municipalité du Chenit, 302, 316, 320, 322).

La bourse communale ne la menait pas large au temps de la guerre du Sonderbund. Le boursier manquait des fonds nécessaires au paiement des régents. Il fallut emprunter 1000 francs anciens pour régler ces malheureux (délibération, p. 199, Ao 1848).

La population du Chenit augmentait régulièrement. De nouvelles classes s'imposaient dans les deux centres. Il fallut se résoudre à construire deux nouveaux collèges, l'un au Brassus (18 ?) l'autre au Sentier (1874 ?). Désormais on distingua le vieux collège, destiné aux classes élémentaires, du collège neuf occupé par les enfants de 10 ans et plus.

Il y a plus d'un siècle (1832) les esprits avancés préconisaient déjà la création d'une école supérieure. L'idée reprise en 1852 faillit aboutir (délibération p. 133). Elle se vit enfin réalisée en 1876. Le nouvel établissement appelé Collège industriel du Chenit, prit plus tard celui de collège scientifique.

Les communes voisines du Lieu et de l'Abbaye s'entendirent (en 1920 ?) pour établir au Pont une classe primaire supérieure (voir plus haut).

Signalons en passant qu'il exista vers 1830 une école normale privée 171
d'institutrices. La très cultivée Madame Desmeules la dirigeait à Ropraz.
Cet établissement forma d'excellentes institutrices, fort appréciées, tant
au pays qu'à l'étranger. La directrice récompensait par de modestes bijoux
les élèves les plus méritantes. L'un de ceux-ci, une pensée d'émail sur
or, demeura plus d'un siècle dans la même famille.

Nous sommes des plus sommairement renseignés sur les méthodes d'ensei-
gnement de nos anciens régents. De rares manuels, trop chers pour bien des
bourses, se passaient d'un frère à l'autre ou se prêtaient avec force re-
commandations.

Les livres de lecture firent leur apparition tardive. Le premier qui me
soit connu, les "Avis de la bonne mère-grand", attribué à la prénommée
Madame Desmeules, fut publié à Lausanne en 1822. Ces dialogues entre Marie
et son aïeule, si désuets qu'ils paraissent aujourd'hui, firent fureur
en leur temps.

Au même genre préchi-précha se rattache "Trois mois sous la neige" de
Porchat, introduit dans les écoles du Chenit en 1852. Quelques exemplaires
subsistaient vers 1880. Il me semble encore avoir l'une des illustrations
devant les yeux. Elle représentait le grand-père transperçant d'un coup de
trident la tête d'un loup glissée sous les poutres du toit du chalet.

L'enseignement mutuel nous arriva d'Outre-Manche. Il compta chez nous
des adeptes enthousiastes (1850). Le maître expliquait la leçon à une demi-
douzaine de meilleurs élèves. Ceux-ci, les moniteurs, debout dans un
cercle déc-roché de la paroi, répétaient le boniment à un groupe de cama-
rade entourant le cercle.

Mais chacun, les enfants des familles aisées surtout, aspirait à fonc-
tionner comme moniteur ou monitrice. Le jalousie s'en mêla. Des parents
intervinrent, si bien que le système finit par sombrer. Les cerceaux, deve-
nus inutiles, rappelèrent des années durant le souvenir de feu l'enseigne-
ment mutuel.

La mode des prix décernés aux élèves méritants connut des hauts et des
bas. Au cours du siècle écoulé les commissions scolaires crurent de saine
pédagogie de distribuer des prix de conduite, d'application, de français ou
autres branches. Au bout de quelques années il fallut déchanter, tant il
est difficile de se montrer équitable.

Des visites d'école par le pasteur se faisaient plus ou moins réguliè-
rement. La plus ancienne signalée par les comptes des Gouverneurs du Chenit
remonte à 1692. L'autorité offrit quelques pots de vin à cette occasion.

Les examens de fin d'année scolaire portent également le nom de visite.
Grand jour que celui-là. Revêtu de ses habits du dimanche ou d'une blouse

bien propre, l'écolier est interrogé par les divers bureaux. De mon temps, la plupart des gosses obtenait de leur père 5 ou 10 centimes, de quoi s'acheter un petit cornet de bonbons. Il n'était pas encore question de cérémonie de promotions. Pas davantage de courses scolaires. La première, modeste ballade du Sentier au Rocheray un après-midi, eut lieu vers 1860. Cette perte d'un temps précieux souleva, m'a-t-on raconté, une tempête de protestations. Nous envoyons nos enfants à l'école pour s'instruire, non pour faire des promenades, déclarèrent maints parents irrités. Quantum mutatum ab illo!

Les manifestations théâtrales de la gent écolière ne paraissent pas remonter bien haut dans nos parages. La plus ancienne dont le souvenir demeure date de 1865. Il s'agissait du Tâcted du Guillaume Tell de Schiller représenté tant au Brassus qu'au Sentier sur des tréteaux de fortune. Cette nouveauté suscita un vif intérêt. L'un de nos doyens me parlait naguère les larmes aux yeux de sa première sensation d'art ressentie à l'occasion. Ma mère tenait le rôle de Gertrude, femme de Stauffacher. Le branle donné par un instituteur qui avait séjourné 10 ans à Breslau, le goût des "théâtrales" persista. Le collègue n'a cessé de donner des représentations fort goûtées.

Les écoliers apportent dans la règle leurs effets à l'école et les rapportent le soir à la maison.

(s'informer auprès de Dame Magnenat ce qui en était de son temps, vers 1860).

Parfois le sac militaire du papa fut utilisé par sa progéniture. Il me souvient d'avoir vu quelques-uns de ces énormes sacs à poil sur le dos de camarades.

A cette date, vers 1880, une lourde boîte de bois de fabrication locale, accrochée au dos, à couvercle, par des bretelles, dominait.

Un sac de cuir, lui aussi fixé au dos, s'y substitua à la longue. L'écolier l'appelle son sac d'école ou sac tout court. Ce terme est sûrement traduit de l'allemand. Le mot français correct est cartable, employé par nos voisins du oubs et du Jura. Il n'a jamais pris pied à la Vallée.

La serviette tend à s'implanter, au collègue surtout.

On se croit en droit de présumer que les élèves de nos écoles se servirent d'abord de grands sacs de toile portés en bandoulière ou à la main. Ce système a prévalu chez nos tout petits, ceux qu'on appelait plaisamment les fourmis rosset (fourmis rougeâtres). Leurs sacs, de petites dimensions, étaient souvent agrémentés de broderies. On y voyait un ramoneur sur fond rouge, un ours de gueules sur fond noir, une fleur.

Le maître a beau s'efforcer à ne faire aucun passe-droit, il passera quand même pour favoriser certains ou certaines. Si l'Emile est le premier

(entend-on dire) c'est pasque (parce que) le réjai. L'empône.